Lycée La Folie Saint James
Neuilly-sur-Seine

41, rue de Longchamp
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. : 01.47.47.79.04
Fax : 01.47.47.82.19
Mail : ce.0920143f@ac-versailles.fr

Neuilly-sur-Seine, le 12 janvier 2017

Le Proviseur

aux

Parents d'élèves de 2nde

Objet : Stage en entreprise en classe de seconde – année 2016-2017

Madame, Monsieur,

Votre enfant doit progressivement construire son projet d'avenir en se confrontant à la réalité du monde professionnel.

La découverte du monde du travail par le biais de stage en entreprise est un moyen mis à sa disposition. Un stage obligatoire de 10 jours dans une entreprise est prévu du **Lundi 12 juin au vendredi 23 juin 2017** (il est possible d'aménager l'emploi du temps jusqu'au samedi 24 juin en respectant le nombre d'heure maximal par semaine prévu par la convention)**.**

Il appartient aux élèves et aux familles de trouver une entreprise, une profession libérale ou une administration. Le plus intéressant étant de choisir un métier où l'élève a envie de se diriger professionnellement par la suite.

Il est également possible de réaliser ce stage dans un organisme linguistique en France.

Les modalités sont définies dans une convention signée par l'élève, le responsable légal, l'entreprise et le lycée. Cette convention sera dupliquée en trois exemplaires : 1 exemplaire sera remis à l'entreprise, un second sera pour vous et un troisième sera conservé au lycée.

Toutes les conventions devront être remises au secrétariat de direction au plus tard le **vendredi 5 mai 2016.**

Une fiche d'évaluation devra être complétée par le tuteur de l'entreprise. Cette fiche sera intégrée au dossier de l'élève et sera prise en compte dans le livret scolaire.

Persuadés que vous comprendrez l'intérêt de cette action, nous restons à votre disposition pour toute explication complémentaire.

Veuillez agréer, Madame Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vincent CORNU, Proviseur